

RESUME BP 2017

Le projet de budget primitif pour 2017 qui vous est présenté s'élève à 1 milliard 386 millions d'euros.

Le BP 2017 est caractérisé par :

- La stabilité de notre fiscalité directe.
- La poursuite du désendettement de la collectivité initié en 2015 ;
- Le désengagement croissant de l'État ;
- La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement ;
- La priorité maintenue sur l'investissement avec le plan de relance ;

1. La stabilité de la fiscalité directe :

Pour la huitième année consécutive, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité directe et de conserver le taux de 12,42 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

2. La poursuite du désendettement :

Après un désendettement de 11,1 M€ en 2015 et une cible de désendettement de 44,5 M€ en 2016, le Département prévoit au BP 2017 une diminution du recours à l'emprunt avec 46 M€, soit 19 M€ de moins qu'au BP 2016.

Le désendettement devrait ainsi dépasser les 20 M€ en 2017. Sur ces trois années (2015 à 2017), cela représente une diminution de plus de 8,5 % de notre stock de dette.

3. Le désengagement croissant de l'État :

Pour la troisième année consécutive, la DGF va diminuer de 25,9 M€ supplémentaires. La DGF perçue par le Département aura ainsi été divisée par plus de trois en passant de 130 M€ en 2013 à 41,9 M€ en 2017. Cela représente une baisse de 88 M€

En outre, le reste à charge pour le Département lié à la non compensation intégrale des allocations individuelles de solidarité devrait s'élever en 2017 à plus de 136 M€

Enfin, les prélèvements sur nos recette de DMTO via les fonds de péréquation et de solidarité vont de nouveau augmenter et atteindre 43,5 M€ en 2017.

4. La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement :

À périmètre constant, c'est-à-dire hors dotation à la Métropole, hors dotation globale de décentralisation négative et hors fonds de péréquation et de solidarité, les dépenses de fonctionnement hors dette s'établissent à 938,0 M€

Ces dépenses se répartissent, par mission, de la manière suivante :

- 519,8 M€ sont affectés à la mission actions sociales, dont :
 - o 154 M€ pour les personnes âgées,
 - o 108,5 M€ pour les personnes handicapées,
 - o 105,8 M€ pour l'aide à l'enfance et aux familles
 - o et 135 M€ pour les allocations RSA ;
- 207,7 M€ sont alloués à la mission fonctionnement de l'administration (hors intérêts de la dette, fonds DMTO et dotation globale de décentralisation négative) dont 178,3 M€ pour les ressources humaines ;
- 10,07 M€ sont prévus pour la mission infrastructures routières ;
- 144,2 M€ financent la mission aménagement et développement, dont :
 - o 31,3 M€ pour les transports et déplacements,
 - o 22,8 M€ pour la solidarité territoriale
 - o et 77,3 M€ pour la sécurité ;
- 56,2 M€ viennent abonder la mission actions éducatives, sportives et culturelles, dont :
 - o 15 M€ pour la culture,

- 11,4 M€ pour le sport
- et 29,6 M€ pour l'éducation.

Enfin, 63,17 M€ sont prévus pour la Métropole, 32,7 M€ pour les intérêts d'emprunt et 22,15 M€ pour la DGD négative et la recentralisation sanitaire.

L'effort continu de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet de conserver une situation financière saine et de dégager une épargne brute identique à celle de l'année dernière avec 169,8 M€, soit 156,93 € par habitant.

5. La priorité maintenue sur l'investissement avec le plan de relance :

Cette situation financière saine nous permet de préserver notre investissement qui est fixé à 220,6 M€ pour 2017, en hausse de 10 M€ par rapport à 2016. Ces investissements sont financés à 79% par nos ressources propres.

Le soutien aux communes sera cette année encore une priorité du Département pour palier le désengagement croissant de l'État dans l'accompagnement des collectivités locales ainsi que les grands projets d'équipement dans le cadre du plan de relance.

Les crédits d'investissement se répartissent ainsi :

- 4,5 M€ pour la mission actions sociales afin de financer les appels à projet santé ;
- 12,2 M€ pour la mission fonctionnement de l'administration, auxquels il faut ajouter 65,7 M€ de remboursement en capital de la dette ;
- 46,7 M€ pour la mission infrastructures routières, dont :
 - 10 M€ pour les points noirs ;
 - 15,5 M€ pour le programme aménagement du territoire et cadre de vie ;
 - et 14,65 M€ pour la conservation du patrimoine.
- 106,3 M€ pour la mission développement et aménagement, dont :

- 82,1 M€ pour la solidarité territoriale ;
 - 9,6 M€ pour le logement ;
 - 5,2 M€ pour l'emploi, le tourisme et l'attractivité.
 - 4,4 M€ pour le développement durable ;
 - et 4,2 M€ pour les transports et déplacements.
- 50,8 M€ pour la mission actions éducatives, sportives et culturelles, dont :
- 43,3 M€ pour l'éducation avec 10 M€ de plus qu'au BP 2016 ;
 - 3,1 M€ pour la culture ;
 - 3,15 M€ pour l'enseignement supérieur ;
 - et 1,3 M€ pour le sport.

Par ailleurs, ce budget est modifié du fait des transferts induis par la loi Notre.

Les ports de Nice, Menton, Cannes et Golfe Juan sont transférés, tout comme le sont à la région les compétences transports interurbain et scolaire ainsi que les déchets. Trois compétences sociales sont également transférées à MNCA.